

Image not found or type unknown



Fin de contrat - double des clés

Par **raffikou**, le **19/04/2008** à **12:27**

Bonjour,rnJ'ai quitté mon ancien logement le 31/03/2008 , j'ai fait un état des lieux avec le propriétaire en lui restituant le jeu de clés notifié sur le bail. rnle document a été signé par les deux parties.rn15 jours après je reçois un courrier me réclamant un double des clés que j'avais fait de mes propres moyens sinon il considère que je suis toujours locataire a-t-il le droit de le faire?rnMerci

Par **Mike46**, le **19/04/2008** à **20:35**

Bonsoir,rnJe vous conseille pour éviter tout litige de lui donner le double des clés dont vous n'avez aujourd'hui aucune utilité.rnCordialement